



## COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE Mercredi 10 mai 2006

Rompre les chaînes.  
Qu'elles fussent de métal,  
Qu'elles fussent immatérielles.

Rompre les chaînes, pour redonner à des millions d'hommes et de femmes leur place dans l'Humanité.

Rompre les chaînes, pour extirper des esprits et des cœurs les volontés réductrices et leur substituer les Valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Tel est le sens des combats menés durant des siècles pour mener à cette date du 27 Avril 1848 où le Sous-secrétaire à la Marine, Victor Schoelcher, fait adopter le décret abolissant l'esclavage.

La lutte de ce grand Bourgeois contre les préjugés, ne se limita pas uniquement à la couleur.

Il dut faire face aux mondes de l'Industrie, de la Politique locale et hexagonale, de l'armée, pour faire adopter l'abolition.

Il dut ouvrir des fronts dans tous les domaines de l'exercice de la pensée humaine pour la débarrasser à tous jamais de ce réflexe, faire de la mise en esclavage de son prochain, à quelque profit que ce soit, non seulement une tâche sur la conscience humaine mais aussi l'un des principes au nom duquel la révolte et la punition sont justes, nécessaires et obligatoires.

Principes retenus un siècle plus tard dans les textes fondateurs des grandes organisations internationales. Depuis longtemps, nombre de sociétés, de groupements, d'individus se battaient pour l'abolition ; certains, au nom de principes hérités de la grande révolution, d'autres, au nom de principes philosophiques et parfois religieux.

Tous se heurtaient au mur de l'indifférence, du silence complice de réseaux d'intérêts dont la force et la puissance n'étaient bâties que sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme.  
Les parcours des textes prônant l'abolition n'aboutissaient que peu.

La traite des Noirs existe depuis la haute Antiquité, fournissant l'Égypte pharaonique en main d'œuvre servile. Grecs et Romains, pourtant grands artisans de la Démocratie, assurèrent également leur rayonnement par l'asservissement.

Le Danemark fut le premier pays européen à abolir la traite des Noirs en 1803, suivi par la France et le décret de la Convention en 1794, qui ne fut jamais appliqué, par la Grande-Bretagne en 1807 et par les États-Unis en 1808.

Au congrès de Vienne en 1814, la Grande-Bretagne usa de son influence pour inciter d'autres puissances étrangères à imiter cette politique et presque tous les pays européens votèrent des lois ou signèrent des traités abolissant la traite des Noirs, qui devint en partie clandestine.

Dans les colonies britanniques, l'esclavage fut aboli en 1833.

Le Traité d'Ashburton de 1842, passé entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, prévoyait le déploiement par chacun des deux pays d'escadrilles sur la côte africaine pour faire respecter l'interdiction de la traite.

En 1845, une coopération entre les forces navales de France et d'Angleterre fut remplacée par un droit de visite réciproque.

Les esclaves français se virent octroyer la liberté en 1848, et les esclaves hollandais en 1863.

Au moment de leur création, la plupart des nouvelles républiques d'Amérique du sud ordonnèrent l'affranchissement des esclaves.

Au Brésil, cependant, l'esclavage ne fut aboli qu'en 1888.

Et il faudra encore de longues années pour que cesse la traite à travers le Sahara et à partir de la côte orientale.

On compte, par exemple, que 600 000 esclaves sont vendus dans la seule ville de Zanzibar, entre 1830 et 1873.

L'adoption de la Convention Internationale sur l'esclavage, en 1926, par la Société des Nations marque une date importante. Cette convention garantissait la suppression et l'interdiction de la traite des esclaves et la complète abolition de l'esclavage sous toutes ses formes.

Les convictions contenues dans cette convention furent réaffirmées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par les Nations Unies en 1948.

En 1951, une commission des Nations Unies sur l'esclavage fit état d'un rapide déclin de la pratique de l'esclavage, seuls quelques vestiges d'esclavage existant encore dans un petit nombre de pays du monde.

Oui, dans les faits, des états pratiquent encore l'esclavage : citons pour l'exemple, la Mauritanie et le Soudan.

Dans la guerre civile que se livrent au Soudan, justement, le Nord musulman et le sud chrétien, sont réapparus des bandits esclavagistes, qui enlèvent des enfants et des femmes du sud pour être revendus dans le nord.

La traite a fait subir à la société africaine de profonds bouleversements.

La recherche de quelques esclaves entraîna des guerres tribales et parfois de véritables chasses à l'homme. Cependant, il ne faut pas ignorer que l'esclavage existait avant le commerce triangulaire ; ni que des Noirs vendaient d'autres Noirs : rappelons-nous que l'Europe armait les bras et soutenait les rois locaux, vassaux des esclavagistes.

Aujourd'hui, l'hommage, la mémoire, le souvenir vont à ces millions d'êtres humains ; à tous ceux qui, partout, de tous temps subirent le joug ; à tous ceux également, dont en ce moment la privation de liberté et la confiscation de la dignité demandent notre action.

Dans notre recueillement, offrons un espace à celles et ceux qui contribuèrent au déracinement de cette lèpre : paysans français eux-mêmes, soumis au servage qui réclament l'abolition de l'esclavage dans les cahiers de doléances, quakers persécutés pour défendre ceux qu'ils considéraient comme étant leurs frères, et tant d'autres, victimes de leur passion de la Justice .

En ce jour important pour notre pays, car il doit se concevoir aussi comme un ciment supplémentaire de la Cohésion Sociale, écoutons, méditons la péroraison du texte de 1848 :

***« Disons-nous et disons à nos enfants que tant qu'il restera un esclave sur la surface de la terre, l'asservissement de cet homme est une injure permanente faite à la race humaine toute entière. »***

Merci.